

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
HAUT-GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 2

Absents : 2

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel – ROCHARD Sophie

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – GIRAUD Nicolas

Madame RAMBAUD Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 25-03-038

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Cette délibération annule et remplace celle portant le même nom et le même numéro pour erreur matérielle (année 2024 au lieu de 2025 mentionnée dans le dispositif).

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Je vous rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans (ce n'est pas le cas actuellement pour Valloire).

Je vous rappelle que les taux d'imposition, qui n'avaient pas été augmentés depuis 2016, l'ont été en 2023 de + 1.8566 %.

Ils sont actuellement fixés comme suit :

- 35.79 % pour le foncier bâti
- 162.97 % pour le foncier non bâti
- 22.06 % pour la taxe d'habitation
- 35.31 % pour la cotisation foncière des entreprises

Je vous rappelle également que par délibération en date du 28/09/2023, nous avons décidé, à compter de l'année 2024, de majorer de 15 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Je vous propose cette année 2025 de ne pas procéder à une hausse des taux d'imposition.

Ainsi, le produit attendu, en fonction des bases prévisionnelles notifiées pour 2025, s'élèverait à 5 947 497 € (contre 5 777 358 € prévu en 2024).

Le produit prévisionnel de la majoration de la taxe d'habitation serait, quant à lui, de l'ordre de 243 000 €.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication réunie le 20 mars 2025 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ✓ 35.79 % pour le foncier bâti
- ✓ 162.97 % pour le foncier non bâti
- ✓ 22.06 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 35.31 % pour la cotisation foncière des entreprises

➤ de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Valloire, le 16/04/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

